

ORDRE DU JOUR - REUNION DU BUREAU 19/08/2025
---

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 10 juillet 2025
3. Attribution du marché N°2025-05
4. Remise des pénalités de retard du marché N°2025-04
5. Avenant N°1 au marché N°2023-11 : Convention de participation santé
6. Avenant N°2 au lot N°11 du marché N°2021-10 : Tri des corps creux
7. Avenant N°2 au lot N°12 du marché N°2021-10 : Collecte et traitement des déchets ménagers spéciaux
8. Prise en charge des dépôts des communes et communautés de communes en déchèterie
9. Divers

**SYNDICAT MIXTE  
POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT  
DES ORDURES MENAGERES DE  
MOLSHEIM & ENVIRONS  
"SMICTOMME"**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du 19 août 2025  
N°B059-09-2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 19 août à 9 heures, le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni au siège du SMICTOMME, sous la présidence de M. Jean-Philippe HARTMANN, Président.  
La convocation du Bureau a été faite le 12 août 2025.

Membres en Exercice : 6	<b><u>Membres présents :</u></b> M. Jean-Philippe HARTMANN, Président MM Jean BIEHLER, Michel HERR, Alain HUBER, Vice-Présidents M <sup>me</sup> Laurence JOST, Vice-Présidente
Membres présents : 5	<b><u>Membre absent excusé :</u></b> M. Guy HAZEMANN, Vice-Président
Membres présents ou représentés : 5	<b><u>Secrétaire de séance :</u></b> M <sup>me</sup> Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

**OBJET : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

**LE BUREAU,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2121-23, L2541-6 et L2541-7 ;

**CONSIDERANT** que par combinaison des articles L2541-6 et L2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le/la secrétaire de séance peut être un/une agent(e) ;

**DESIGNE**

M<sup>me</sup> Laetitia BECK, Directrice Générale des Services, en qualité de secrétaire de la présente séance.

<b>vote à main levée :</b>	<b>pour</b>	<b>:</b>	<b>5</b>
	<b>contre</b>	<b>:</b>	<b>0</b>
	<b>abstention</b>	<b>:</b>	<b>0</b>

Pour extrait conforme  
Fait à Molsheim, le 28 août 2025

La secrétaire de séance,

**Original signé**

Laetitia BECK

Le Président,

**Original signé**

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa publication le 28 août 2025 sous format électronique à l'adresse suivante : [www.select-om.com](http://www.select-om.com)

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**SYNDICAT MIXTE  
POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT  
DES ORDURES MENAGERES DE  
MOLSHEIM & ENVIRONS  
"SMICTOMME"**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du 19 août 2025  
N°B060-09-2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 19 août à 9 heures, le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni au siège du SMICTOMME, sous la présidence de M. Jean-Philippe HARTMANN, Président.  
La convocation du Bureau a été faite le 12 août 2025.

Membres en Exercice : 6	<b><u>Membres présents :</u></b> M. Jean-Philippe HARTMANN, Président MM Jean BIEHLER, Michel HERR, Alain HUBER, Vice-Présidents M <sup>me</sup> Laurence JOST, Vice-Présidente
Membres présents : 5	<b><u>Membre absent excusé :</u></b> M. Guy HAZEMANN, Vice-Président
Membres présents ou représentés : 5	<b><u>Secrétaire de séance :</u></b> M <sup>me</sup> Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

**OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2025**

**LE BUREAU,**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-1, L 5211-10, L 2121-23 et L 2121-9 ;
- VU la délibération N°020-03-2020 du Comité Directeur en sa séance du 22 septembre 2020 statuant sur les délégations permanentes au Bureau et au Président ;

**APPROUVE**

sans observation le procès-verbal des délibérations du Bureau en sa séance du 10 juillet 2025.

**ET PROCEDE**

à la signature du registre des délibérations.

**vote à main levée :**

<b>pour</b>	<b>:</b>	<b>5</b>
<b>contre</b>	<b>:</b>	<b>0</b>
<b>abstention</b>	<b>:</b>	<b>0</b>

Pour extrait conforme  
Fait à Molsheim, le 28 août 2025

La secrétaire de séance,

**Original signé**

Laetitia BECK

Le Président,

**Original signé**

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa publication le 28 août 2025 sous format électronique à l'adresse suivante : [www.select-om.com](http://www.select-om.com)  
La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**SYNDICAT MIXTE  
POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT  
DES ORDURES MENAGERES DE  
MOLSHEIM & ENVIRONS  
"SMICTOMME"**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du 19 août 2025  
N°B061-09-2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 19 août à 9 heures, le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni au siège du SMICTOMME, sous la présidence de M. Jean-Philippe HARTMANN, Président.  
La convocation du Bureau a été faite le 12 août 2025.

Membres en Exercice : 6	<b><u>Membres présents :</u></b> M. Jean-Philippe HARTMANN, Président MM Jean BIEHLER, Michel HERR, Alain HUBER, Vice-Présidents M <sup>me</sup> Laurence JOST, Vice-Présidente
Membres présents : 5	<b><u>Membre absent excusé :</u></b> M. Guy HAZEMANN, Vice-Président
Membres présents ou représentés : 5	<b><u>Secrétaire de séance :</u></b> M <sup>me</sup> Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

**OBJET : ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE N°2025-05 RELATIF A LA FOURNITURE DE PNEUMATIQUES ET PRESTATIONS D'ENTRETIEN DES PARCS DE VEHICULES**

- VU** le Code de la commande publique ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5210-1 et suivants ;
- VU** la délibération N°020-03-2020 du Comité Directeur en sa séance du 22 septembre 2020 statuant sur les délégations permanentes au Bureau et au Président ;

**1° APPROUVE**

la conclusion de l'accord-cadre N°2025-05 relatif à la fourniture de pneumatiques et prestations d'entretien des parcs de véhicules dans les conditions suivantes :

- procédure : marché à procédure adaptée,
- forme du marché : accord-cadre conclu avec un seul opérateur économique, à émission de bons de commande, avec un montant minimum de commande de 100 000 € HT et un montant maximum de commande de 221 000 € HT,
- durée du marché : 28 mois à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025, jusqu'au 31 décembre 2027,
- attributaire : SOS PNEUS SARL  
17a Boulevard Clémenceau  
67190 Mutzig

## 2° AUTORISE

Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles correspondantes.

**vote à main levée :**

<b>pour</b>	<b>:</b>	<b>5</b>
<b>contre</b>	<b>:</b>	<b>0</b>
<b>abstention</b>	<b>:</b>	<b>0</b>

Pour extrait conforme  
Fait à Molsheim, le 28 août 2025

La secrétaire de séance,

**Original signé**

Laetitia BECK

Le Président,

**Original signé**

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Monsieur le Préfet le 28 août 2025 et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : [www.select-om.com](http://www.select-om.com)  
La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**SYNDICAT MIXTE  
POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT  
DES ORDURES MENAGERES DE  
MOLSHEIM & ENVIRONS  
"SMICTOMME"**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du 19 août 2025  
N°B062-09-2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 19 août à 9 heures, le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni au siège du SMICTOMME, sous la présidence de M. Jean-Philippe HARTMANN, Président.  
La convocation du Bureau a été faite le 12 août 2025.

Membres en  
Exercice : 6

**Membres présents :**

M. Jean-Philippe HARTMANN, Président  
MM Jean BIEHLER, Michel HERR, Alain HUBER, Vice-Présidents  
M<sup>me</sup> Laurence JOST, Vice-Présidente

Membres  
présents : 5

**Membre absent excusé :**

M. Guy HAZEMANN, Vice-Président

Membres  
présents ou  
représentés : 5

**Secrétaire de séance :**

M<sup>me</sup> Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

**OBJET : MARCHÉ N°2025-04 RELATIF A L'ELABORATION D'UN PLAN DE COMMUNICATION ACCOMPAGNER LA REFONTE DU SCHEMA DE COLLECTE DU SELECT'OM : REMISE DE PENALITES DE RETARD**

**LE BUREAU,**

- VU** le Code de la commande publique ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5210-1 et suivants ;
- VU** la délibération N°020-03-2020 du Comité Directeur en sa séance du 22 septembre 2020 statuant sur les délégations permanentes au Bureau et au Président ;
- VU** l'arrêté du Président n° 08-2025 du 9 mai 2025 portant attribution du marché N°2025-04 à la société Les Créatonautes ;

**CONSIDERANT** les admissions effectuées les 10 et 31 juillet 2025 constatant un retard dans la livraison des prestations commandées par rapport aux délais de réalisation indiqués dans l'acte d'engagement ;

**CONSIDERANT** la qualité du travail fourni et le fait que les prestations et les documents fournis ont permis de respecter le planning de déploiement de la refonte du schéma de collecte dans la Haute Vallée de la Bruche ;

**CONSIDERANT** par conséquent que l'établissement n'a subi aucun préjudice ;

**1° DECIDE**

d'accorder une remise intégrale des pénalités de retard correspondant à l'exécution du marché N°2025-04.

**2° AUTORISE**

Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles correspondantes.

**vote à main levée :**

<b>pour</b>	<b>:</b>	<b>5</b>
<b>contre</b>	<b>:</b>	<b>0</b>
<b>abstention</b>	<b>:</b>	<b>0</b>

Pour extrait conforme  
Fait à Molsheim, le 28 août 2025

La secrétaire de séance,

**Original signé**

Laetitia BECK

Le Président,

**Original signé**

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Monsieur le Préfet le 28 août 2025 et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : [www.select-om.com](http://www.select-om.com)

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**SYNDICAT MIXTE  
POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT  
DES ORDURES MENAGERES DE  
MOLSHEIM & ENVIRONS  
"SMICTOMME"**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du 19 août 2025  
N°B063-09-2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 19 août à 9 heures, le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni au siège du SMICTOMME, sous la présidence de M. Jean-Philippe HARTMANN, Président.  
La convocation du Bureau a été faite le 12 août 2025.

Membres en Exercice : 6	<b><u>Membres présents :</u></b> M. Jean-Philippe HARTMANN, Président MM Jean BIEHLER, Michel HERR, Alain HUBER, Vice-Présidents M <sup>me</sup> Laurence JOST, Vice-Présidente
Membres présents : 5	<b><u>Membre absent excusé :</u></b> M. Guy HAZEMANN, Vice-Président
Membres présents ou représentés : 5	<b><u>Secrétaire de séance :</u></b> M <sup>me</sup> Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

**OBJET : AVENANT N°2 AU LOT N°11 DE L'ACCORD-CADRE N°2021-10 PORTANT SUR LES PRESTATIONS DE TRAITEMENT, TRI, COLLECTE ET TRANSFERT DES DECHETS DU SELECT'OM**

**LE BUREAU,**

- VU le Code de la commande publique ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5210-1 et suivants ;
- VU la délibération N°020-03-2020 du Comité Directeur en sa séance du 22 septembre 2020 statuant sur les délégations permanentes au Bureau et au Président ;
- VU la délibération N°B058-12-2021 en sa séance du 14 décembre 2021 portant attribution de l'accord-cadre N°2021-10 ;

**CONSIDERANT** que dans le cadre de la refonte du schéma de collecte, les flux de collecte sélective évoluent : actuellement composée de deux flux (corps creux et corps plats), la collecte sélective va progressivement évoluer vers un flux unique multi matériaux ;

**CONSIDERANT** la nécessité de trier ce flux de déchets recyclables collectés en mélange avant leur valorisation, selon de nouveaux standards imposés par l'éco organisme CITEO ;

**CONSIDERANT** que cette nouvelle consigne sera progressivement étendue à tout le territoire à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025 ;

**CONSIDERANT** que les modifications envisagées n'entraînent pas une hausse du montant total du lot supérieure à 5% ;

**1° APPROUVE**

la signature de l'avenant N°2 au lot N°11 introduisant un nouveau flux, le flux multi-matériaux, à trier par le titulaire du lot N°11.

**2° AUTORISE**

Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles correspondantes.

**vote à main levée :**

<b>pour</b>	<b>:</b>	<b>5</b>
<b>contre</b>	<b>:</b>	<b>0</b>
<b>abstention</b>	<b>:</b>	<b>0</b>

Pour extrait conforme  
Fait à Molsheim, le 28 août 2025

La secrétaire de séance,

**Original signé**

Laetitia BECK

Le Président,

**Original signé**

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Monsieur le Préfet le 28 août 2025 et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : [www.select-om.com](http://www.select-om.com)  
La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**SYNDICAT MIXTE  
POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT  
DES ORDURES MENAGERES DE  
MOLSHEIM & ENVIRONS  
"SMICTOMME"**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du 19 août 2025  
N°B064-09-2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 19 août à 9 heures, le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni au siège du SMICTOMME, sous la présidence de M. Jean-Philippe HARTMANN, Président.  
La convocation du Bureau a été faite le 12 août 2025.

Membres en Exercice : 6	<b><u>Membres présents :</u></b> M. Jean-Philippe HARTMANN, Président MM Jean BIEHLER, Michel HERR, Alain HUBER, Vice-Présidents M <sup>me</sup> Laurence JOST, Vice-Présidente
Membres présents : 5	<b><u>Membre absent excusé :</u></b> M. Guy HAZEMANN, Vice-Président
Membres présents ou représentés : 5	<b><u>Secrétaire de séance :</u></b> M <sup>me</sup> Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

**OBJET : AVENANT N°2 AU LOT N°12 DE L'ACCORD-CADRE N°2021-10 PORTANT SUR LES PRESTATIONS DE TRAITEMENT, TRI, COLLECTE ET TRANSFERT DES DECHETS DU SELECT'OM**

**LE BUREAU,**

- VU le Code de la commande publique ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5210-1 et suivants ;
- VU la délibération N°020-03-2020 du Comité Directeur en sa séance du 22 septembre 2020 statuant sur les délégations permanentes au Bureau et au Président ;
- VU la délibération N°B058-12-2021 en sa séance du 14 décembre 2021 portant attribution de l'accord-cadre N°2021-10 ;

**CONSIDERANT** la nécessité de prendre en compte le temps nécessaire à la mise en place et au repli du matériel nécessaire à la collecte des déchets ménagers spéciaux ;

## 1° APPROUVE

la signature de l'avenant N°2 au lot N°12 intégrant les modifications suivantes :

« Le volume horaire pris en compte pour la facturation est le suivant : 15 minutes avant l'ouverture de la déchèterie et 15 minutes après la fermeture de la déchèterie.

Horaires d'ouverture de la déchèterie :

- Lorsque les horaires d'ouvertures sont en horaires d'hiver : de 8h45 à 12h15
- Lorsque les horaires d'ouvertures sont en horaires d'hiver d'été : de 8h15 à 12h15 »

## 2° AUTORISE

Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles correspondantes.

vote à main levée :      **pour**            :    **5**  
   **contre**            :    **0**  
   **abstention**        :    **0**

Pour extrait conforme

Fait à Molsheim, le 28 août 2025

La secrétaire de séance,

**Original signé**

Laetitia BECK

Le Président,

**Original signé**

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Monsieur le Préfet le 28 août 2025 et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : [www.select-om.com](http://www.select-om.com)

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**SYNDICAT MIXTE  
POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT  
DES ORDURES MENAGERES DE  
MOLSHEIM & ENVIRONS  
"SMICTOMME"**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du 19 août 2025  
N°B065-09-2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 19 août à 9 heures, le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni au siège du SMICTOMME, sous la présidence de M. Jean-Philippe HARTMANN, Président.  
La convocation du Bureau a été faite le 12 août 2025.

Membres en  
Exercice : 6

**Membres présents :**

M. Jean-Philippe HARTMANN, Président  
MM Jean BIEHLER, Michel HERR, Alain HUBER, Vice-Présidents  
M<sup>me</sup> Laurence JOST, Vice-Présidente

Membres  
présents : 5

**Membre absent excusé :**

M. Guy HAZEMANN, Vice-Président

Membres  
présents ou  
représentés : 5

**Secrétaire de séance :**

M<sup>me</sup> Lactitia BECK, Directrice Générale des Services

**OBJET : PRISE EN CHARGE DES APPORTS DES COMMUNES ET COMMUNAUTES DE  
COMMUNES EN DECHETERIE – PREMIER SEMESTRE 2025**

**LE BUREAU,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-1, L 5211-10, L 2121-23 et L 2121-9 ;

**VU** la délibération N°020-03-2020 du Comité Directeur en sa séance du 22 septembre 2020 statuant sur les délégations permanentes au Bureau et au Président ;

**CONSIDERANT** que les apports en déchèterie des communes concernent notamment des déchets collectés au pied des points d'apport volontaire mis en place par le SMICTOMME ;

**CONSIDERANT** les services rendus par les communes et communautés de communes au SMICTOMME avec la distribution des sacs de tri sélectif, la vente de bacs, le renseignement des usagers notamment sur les consignes de tri et le fonctionnement des déchèteries ;

## 1° DECIDE

d'accorder une remise des frais de dépôts des déchets en déchèteries pour les communes et communautés de communes pour le premier semestre de l'année 2025, selon l'état annexé ci-après, pour un montant total de [REDACTED] €.

## 2° AUTORISE

Monsieur le Président à signer tout acte et document se rapportant à la présente délibération.

vote à main levée :    **pour**            :    5  
                                  **contre**            :    0  
                                  **abstention**        :    0

Pour extrait conforme  
Fait à Molsheim, le 28 août 2025

La secrétaire de séance,

**Original signé**

Laetitia BECK

Le Président,

**Original signé**

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Monsieur le Préfet le 28 août 2025 et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : [www.select-om.com](http://www.select-om.com).

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ANNEXE : ETAT DES REMISES DE FRAIS DE DEPOTS DES DECHETS EN DECHETERIE

<b>COLLECTIVITE</b>	<b>Total général</b>
COMM COM DE LA MOSSIG ET DU VIGNOBLE	
COMM COM REGION MOLSHEIM MUTZIG	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM	
COMM COM DE LA VALLEE DE LA BRUCHE	
COMMUNE DE ALTORF	
COMMUNE DE AVOLSHEIM	
COMMUNE DE BALBRONN	
COMMUNE DE BAREMBACH	
COMMUNE DE BELLEFOSSE	
COMMUNE DE BELMONT	
COMMUNE DE BERGBIETEN	
COMMUNE DE BISCHOFFSHEIM	
COMMUNE DE BLANCHERUPT	
COMMUNE DE BOERSCH	
COMMUNE DE BOURG BRUCHE	
COMMUNE DE COLROY LA ROCHE	
COMMUNE DE COSSWILLER	
COMMUNE DE DACHSTEIN	
COMMUNE DE DAHLENHEIM	
COMMUNE DE DANGOLSHEIM	
COMMUNE DE DINSHEIM SUR BRUCHE	
COMMUNE DE DORLSHEIM	
COMMUNE DE DUPPIGHEIM	
COMMUNE DE DUTTLENHEIM	
COMMUNE DE ERGERSHEIM	
COMMUNE DE ERNOLSHEIM BRUCHE	
COMMUNE DE FLEXBOURG	
COMMUNE DE FOUDAY	
COMMUNE DE GRANDFONTAINE	
COMMUNE DE GREDELBRUCH	
COMMUNE DE GRESSWILLER	
COMMUNE DE GRIESHEIM PRES MOLSHEIM	
COMMUNE DE HEILIGENBERG	
COMMUNE DE KIRCHHEIM	
COMMUNE DE LA BROQUE	
COMMUNE DE LUTZELHOUSE	

<b>COLLECTIVITE</b>	<b>Total général</b>
COMMUNE DE MARLENHEIM	
COMMUNE DE MOLLKIRCH	
COMMUNE DE MOLSHEIM	
COMMUNE DE MUHLBACH SUR BRUCHE	
COMMUNE DE MUTZIG	
COMMUNE DE NATZWILLER	
COMMUNE DE NEUVILLER LA ROCHE	
COMMUNE DE NIEDERHASLACH	
COMMUNE DE NORDHEIM	
COMMUNE DE OBERHASLACH	
COMMUNE DE ODRATZHEIM	
COMMUNE DE OTTROT	
COMMUNE DE PLAINE	
COMMUNE DE RANRUPT	
COMMUNE DE ROMANSWILLER	
COMMUNE DE ROSENWILLER	
COMMUNE DE ROSHEIM	
COMMUNE DE ROTHAU	
COMMUNE DE RUSS	
COMMUNE DE SAALES	
COMMUNE DE SAINT BLAISE LA ROCHE	
COMMUNE DE SAINT NABOR	
COMMUNE DE SAULXURES	
COMMUNE DE SCHARRACHBERGHEIM IRMSTETT	
COMMUNE DE SCHIRMECK	
COMMUNE DE SOLBACH	
COMMUNE DE SOULTZ LES BAINS	
COMMUNE DE STILL	
COMMUNE DE TRAENHEIM	
COMMUNE DE URMATT	
COMMUNE DE WALDERSBACH	
COMMUNE DE WANGEN	
COMMUNE DE WASSELONNE	
COMMUNE DE WESTHOFFEN	
COMMUNE DE WILDERSBACH	
COMMUNE DE WISCHES	
COMMUNE DE WOLXHEIM	
<b>Total général</b>	